



## DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

### SEANCE DU 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Montirat/St Christophe, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléants avec voix	1
Titulaires présents	33	Voix délibératives	36
Délégués avec pouvoir	2	Membres présents	34

**Titulaires présents : 35 (du début au point 3.2), 34 (points 3.3 et 3.4), 33 (du point 3.5 à 7.2), 32 (point 8), 31 (point 9)**

**ASTIE Alain, AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis, BALARAN Jean-Marc, BARRAU Jean-Louis (pouvoir de BARILLIOT Christine), BONFANTI Djamila, BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, CALMELS Thierry, CARMES Monique, CINTAS Jean-Marc, COURVEILLE Martine (pouvoir de BOUYSSIE François), HAMON Christian, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, KOWALIK Jean-François, MALIET Thierry, MANUEL Christian, MERCIER Roland, MILESI Marie, NORKOWSKI Patrice, PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SIBRA Jean-Michel, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TESSON Régis, TROUCHE Alain, VALIERE Jean-Paul, VIDAL Suzette.**

**Suppléant présent avec voix délibérative : 1**

**AYMARD Stéphane (représente MUNOZ Sonia)**

**Titulaires excusés : 20 (du début au point 3.2), 21 (points 3.3 et 3.4), 22 (du point 3.5 à 7.2), 23 (point 8), 24 (point 9)**

**BARBE Christian, BARILLIOT Christine (pouvoir à BARRAU Jean-Louis), BEX Fabienne, BOUYSSIE François (pouvoir à COURVEILLE Martine), CLERGUE Jean-Claude, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MARTY Denis, MUNOZ Sonia (représentée), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SELAM Fatima, SENGES Jean-Marc, SOURDIN Anne, TOUZANI Rachid, VEDEL Christian.**

**Suppléant présent sans voix délibérative : 0**

**Secrétaire de séance :**

**BOUSQUET Jean-Louis**

### DELIBERATION N° 21/05/2025-5.2 DOTATION EN FAVEUR DE LA REPRISE DU BAR RESTAURANT LE CAFF A PAMPELONNE

**Contexte :**

Un dispositif de dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanales a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017 et modifié en séance du 11 avril 2024 et du 23 janvier 2025.

Pour rappel, les aides à la création ou au maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural s'inscrivent dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) (CGCT L 2251-3).

Dans ce cadre, Vincent Glouton a sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour l'étude du dossier de reprise du café restaurant Le Caff à Pampelonne au 37 Place du Foirail sous la raison sociale «Auberge Glouton».

### Description du projet :

Vincent Glouton est un ancien expatrié qui a vécu 35 ans en Angleterre où il a réalisé une grande partie de sa carrière professionnelle, jusqu' à son retour en France il occupait le poste de Food Manager qui lui a permis d'acquérir une expérience importante en termes de gestion dans le domaine de la restauration.

Depuis 4 ou 5 ans M. Glouton avait pour projet de revenir en France avec sa famille, il a pris connaissance de la possibilité d'acquérir l'établissement le Caff situé à Pampelonne par l'intermédiaire d'une annonce en ligne. M. Glouton a opéré à l'achat des murs fin 2024 et relancé l'activité début 2025, il est actuellement en train de réaliser d'importants travaux pour rendre son local aux normes et accueillir sa clientèle dans les meilleures conditions possibles.

Dans un premier temps, M. Glouton souhaite conserver la formule proposée par son prédécesseur, le temps de remettre aux normes son établissements et d'effectuer des travaux d'aménagement. Suite à quoi il prévoit de développer son offre en proposant de la restauration le midi tout en conservant l'offre proposée le soir.

Il souhaite également s'investir dans la vie locale en participant aux événements de la commune mais aussi avec les associations locales.

Il a pour volonté de travailler avec des acteurs locaux, une dynamique et une bonne entente s'est rapidement mise en place avec le boucher récemment installé sur la commune.

Actuellement en entreprise individuelle, M. Glouton prévoit de passer son entreprise en société et d'y associer son fils, ce dernier sera donc partie prenante pour le fonctionnement de l'activité.

A moyen termes M. Glouton prévoit également de rénover et mettre à disposition de sa clientèle des chambres au sein de son établissement.

Le prévisionnel d'activité fournis par M. Glouton a été établi en prenant compte des bilans du cédant, un chiffre d'affaires de 153 000 € est donc prévu pour la première année d'exploitation avec une hausse pour les années 2 et 3.

La totalité des investissements sont réalisés en autofinancement pour un total de 127 700 €.

Dépenses		Recettes	
Fonds de commerce	10 000€	Apport en capital	8 000 €
Matériel du fonds de commerce	10 000 €	Apport en compte courant d'associés	147 000 €
Travaux divers (cuisine, ...)	100 000 €		
Mobiliers	3 000 €		
Auvent	1 200 €		
Enseigne	2 500 €		
Téléphone, tablettes, matériels divers	1 000 €		
Trésorerie de départ	27 300 €		
<b>TOTAL</b>	<b>155 000 €</b>		<b>155 000 €</b>

### Proposition d'attribution d'une dotation suivant l'avis du bureau du 14 mai 2025

La création d'entreprise portée par Vincent Glouton répond aux critères d'éligibilité à la dotation suivants :

- Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers avec pour projet une installation dans le cadre d'une création-cession-reprise-transmission apportant une diversité commerciale
- Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l'option du régime réel normal ou réel simplifié – le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n'étant pas éligible
- Sont demandés :
  - Un dépôt d'un dossier écrit de type projet économique « business plan » avec un plan de financement initial détaillé et un compte de résultat détaillé démontrant la viabilité économique
  - Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire publique ou privé
  - Engagement du porteur dans le suivi de son entreprise via accompagnement et/ou formation de 21h post-crédation

- Le montant de la dotation unique est de 2000€

En tenant compte des modalités d'attribution et de l'analyse du dossier complet, les élus du bureau réunis le 14 mai 2025 propose au conseil communautaire une dotation d'un montant de **2000 €**.

Cette dotation est délivrée selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 23 janvier 2025.

L'attribution de cette dotation est conditionnée à la signature d'une convention engageant le porteur de projet au suivi d'une formation accompagnement.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** l'attribution d'un montant de dotation de **2000€ à la reprise d'un commerce de bar/restauration « Auberge Glouton »**. Cette attribution se faisant selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 23 janvier 2025
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette dotation.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,  
Le Président  
Didier SOMEN



Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BOUSQUET

